

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2010 à 19h30

Convocation portée au domicile de chacun des Conseillers, par Monsieur CLEES Laurent, Policier Municipal.

L'an deux mil dix, le vingt huit avril à 19 H 30, le Conseil municipal de la Commune de Pont-de-Metz, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur ALARCON Gérard, Maire.

Présents :

- Mmes Marie Josée BEDNARZ, Anne Marie CHOQUART, Nathalie HODENCQ, Edith LECLERCQ
- Mrs : Gérard ALARCON, Loïc BULANT, Gilles DELAFOSSE, Philippe ERMENAULT, Daniel JUNGHANS, Jean Pierre LETURCQ, Patrick LHOEST, Christian THILLOY, Gérard VENET

Absents excusés :

- André FREMAUT, Marc Antoine HEBERT, Alain JAUNY, Pierre SEVENANTS, Régis THERRY

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'une secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Jean Pierre LETURCQ est nommé secrétaire, l'ordre du jour peut être abordé.

Ordre du Jour : demande de subvention IDEAL 2010

2010-17 DEMANDE DE SUBVENTION IDEAL 2010

Lors du précédent Conseil Municipal du 13 avril 2010, dans la rédaction de la délibération 2010-13 une erreur s'est glissée, en effet deux des chiffres indiqués en HT sont erronés, il convient donc de délibérer de nouveau, cette nouvelle délibération annulant et remplaçant la délibération 2010-13 :

« La commune pouvant bénéficier d'une subvention pour un projet à hauteur de 20 000 € HT par an, il est décidé de retenir les investissements suivants :

- Chêneau du Centre de Loisirs pour : 3 608 € HT
- Changement des portes à l'Espace Loisirs : 7 490 € HT
- Achat d'un microtracteur pour 11 417,28 € HT

La somme totale de ces investissements est égale à : 22 515,28 € HT et permettrait de toucher la somme maximale de 3 000 € HT au titre de la subvention IDEAL 2010.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition et sollicite la subvention auprès du Conseil Général (Commission Développement Durable, Aménagements du territoire, Environnements et Ruralité).

Devant l'urgence de ces investissements, le Conseil Municipal demande l'autorisation de lancer les acquisitions et les travaux par anticipation. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le Président,

les membres du conseil,

le secrétaire,

Mention d'affichage : le Président soussigné, constate que les délibérations de cette séance ont été affichées le 30 avril 2010.